



COMMISSION EUROPÉENNE

DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances

Protection et intégration sociales

Inclusion, Aspects sociaux des migrations, Intégration des politiques sociales

Objet: Invitation à soumissionner n° VT/2006/003
" Analyse de l'impact des normes minimales européennes sur les mesures visant à promouvoir l'intégration des personnes exclues du marché du travail "

Madame,
Monsieur,

1. La Commission européenne a le plaisir de vous transmettre, le dossier relatif à l'appel d'offres ouvert n° VT/2006/003.
2. Si vous souhaitez participer à cet appel, il vous est demandé de faire parvenir votre offre au plus tard le 19 juillet 2006. Le soumissionnaire peut à son gré transmettre son offre:

- (a) soit par lettre recommandée (y compris par messagerie privée) postée au plus tard le 19 juillet 2006 la date de la poste faisant foi. L'offre doit être envoyée à ***l'adresse postale*** suivante:

*Commission européenne
DG Emploi et Affaires sociales Unité E2
B-1049 Bruxelles*

- (b) soit en la déposant (directement ou par tout mandataire du soumissionnaire) au plus tard le 19 juillet 2006 à 16 heures à l'adresse ci-dessous :

*Commission européenne
DG Emploi et Affaires sociales Unité E2
Rue de Genève 1
B-1049 Bruxelles*

Dans ce cas, le dépôt de l'offre sera établi au moyen d'un reçu daté et signé nominativement par le fonctionnaire du service susmentionné à qui les documents ont été remis. Une copie de ce reçu sera retenue par le service susmentionné.

3. Présentation de l'offre

Commission européenne, B-1049 Bruxelles - Belgique. Téléphone: (32-2) 299 11 11.
Bureau: J-27 1/34. Téléphone: ligne directe (32-2) 2966056. Télécopieur: (32-2) 2990509.

<http://europa.eu.int/>
E-mail: Adam.Tyson@cec.eu.int

L'offre comprendra, 1 original et 2 copies. L'envoi doit être fait sous double enveloppe. Les deux enveloppes seront fermées. Si des enveloppes autocollantes sont utilisées, elles seront également fermées à l'aide de bandes adhésives au travers desquelles sera apposée la signature de l'expéditeur.

L'enveloppe extérieure devra porter, en plus de l'adresse du service destinataire comme indiqué ci-dessus, les mentions suivantes:

APPEL D'OFFRES n° VT/2006/003"

A NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER

A NE PAS OUVRIR PAR LE COMITE D'OUVERTURE AVANT LE 31 juillet 2006

L'enveloppe intérieure devra quant à elle, porter les mentions suivantes:

APPEL D'OFFRES n° VT/2006/003"

A NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER

A NE PAS OUVRIR PAR LE COMITE D'OUVERTURE AVANT LE 31 juillet 2006

(NOM DU SOUMISSIONNAIRE)

4. Le Cahier des charges relatif à l'appel d'offres sous rubrique est joint à la présente invitation à soumissionner (voir Annexe 1 - Cahier des charges).
5. Toute offre vaut acceptation des dispositions prescrites par:
 - (a) cette lettre d'invitation à soumissionner;
 - (b) le Cahier des charges (Annexe 1);
 - (c) les conditions générales applicables aux contrats d'entreprise de la Commission européenne. Ce document est inclus au modèle de contrat ci-joint (Annexe 2).
6. Toute offre doit :
 - être signée par le soumissionnaire ou son mandataire dûment habilité ;
 - être parfaitement lisible afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres.
7. Délai de validité de l'offre:
 - 8 mois à compter du 19 juillet 2006;
 - l'ouverture des offres n'aura pas lieu avant le 31 juillet 2006
8. Les soumissionnaires seront informés de la suite réservée à leur offre.
9. Les candidats, qui n'ont pas l'intention de soumettre une offre, sont priés de nous en informer par écrit à l'adresse mentionnée au point 2 ci-dessus avant la date limite.
10. Les offres ne peuvent en aucun cas dépasser la somme totale de 300000 €
11. Tout contact entre le pouvoir adjudicateur et le soumissionnaire est interdit pendant le déroulement de la procédure, sauf à titre exceptionnel, dans les conditions suivantes:

- (a) avant la date de clôture du dépôt des offres, pour le cahier des charges et pour les documents et renseignements complémentaires, le pouvoir adjudicateur peut:
- à l'initiative des soumissionnaires, fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but d'expliquer la nature du marché qui sont communiqués à la même date à tous les soumissionnaires qui ont demandé le cahier des charges ;
 - de sa propre initiative, s'il s'aperçoit d'une erreur, d'une imprécision, d'une omission ou de toute autre insuffisance matérielle dans la rédaction de l'avis de marché, de l'invitation à soumissionner ou du cahier des charges, en informer les intéressés à la même date et dans des conditions strictement identiques à celles de l'appel à la concurrence.
- (b) après l'ouverture des offres, dans le cas où une offre donnerait lieu à des demandes d'éclaircissement ou s'il s'agit de corriger des erreurs matérielles manifestes dans la rédaction de l'offre, le pouvoir adjudicateur peut prendre l'initiative d'un contact avec le soumissionnaire; ce contact ne pouvant conduire à une modification des termes de l'offre.
12. La présente invitation à soumissionner ne constitue aucun engagement de la part de la Commission. Celui-ci ne prend acte qu'au moment de la signature du contrat avec l'attributaire retenu. Le service adjudicateur peut, jusqu'à la signature du contrat, soit renoncer au marché, soit annuler la procédure de passation du marché, sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Le cas échéant, cette décision serait motivée et portée à la connaissance des candidats ou soumissionnaires.
13. Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à: EMPL-E2-Tenders@cec.eu.int .

Adam Tyson
Ordonnateur subdélégué

Annexes:

- Annexe 1: Cahier des charges VT/2006/003 + Annexes Ia et Ib (art. 93 et 94)
- Annexe 2: Modèle de Contrat (y compris les annexes, qui font partie intégrante du contrat). Les soumissionnaires porteront une attention particulière aux "Conditions générales applicables aux contrats de services attribués par la Commission des Communautés Européennes", à l'annexe III (Rémunération et frais remboursables – Détail des prix), ainsi qu'à l'annexe IV (CV et classification des experts)
- Annexe 3 : Formulaire d'identification bancaire
- Annexe 4 : Formulaire "entité légale"